

(1)

— N° 221. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 25 AVRIL 1854.)

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

POUR L'EXERCICE 1855.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits alloués au Budget de l'exercice 1854 s'élèvent à fr.	7,198,041 »
Le total de projet du Budget pour 1855 est de	7,073,563 »
Le Budget de 1855 présente donc, sur celui de 1854, une différence en moins de. fr.	124,478 »

Les explications qui suivent permettront d'apprécier les changements introduits dans le Budget de 1855 :

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

ART. 5.

Une somme de 5,000 francs est transférée de l'allocation des brevets d'invention à celle du matériel; ce transfert est fait pour satisfaire au désir que la Chambre en a exprimé et pour la régularité.

La somme de 5,000 francs est destinée à pourvoir aux frais de bureau du comité consultatif et du bureau des brevets d'invention, ainsi qu'à la partie des frais de location et autres de la maison située rue Royale.

CHAPITRE IV.

ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.

ART. 10 à 36.

Conformément au vœu exprimé par la Chambre des Représentants, un projet de règlement d'organisation du personnel des bureaux des administrations provinciales a été élaboré par le Département de l'Intérieur. Pour atteindre, autant que possible, le *minimum* des traitements, une augmentation de 62,122 francs est demandée au Budget de 1855.

CHAPITRE VI.

MILICE.

ART. 42.

La somme de 1,600 francs, portée au Budget de 1854 pour régulariser les frais d'impression des listes alphabétiques et d'inscription pour la milice, n'est plus reproduite au Budget de 1855.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE XI.

AGRICULTURE.

ART. 49 à 62.

Ce chapitre présente, d'un côté, une augmentation de 20,000 francs, et d'un autre côté, une diminution de 25,000 francs, ce qui, en définitive, constitue une réduction de 5,000 francs.

L'augmentation de 20,000 francs est demandée, afin que le Gouvernement ne se trouve plus à l'avenir dans la nécessité de recourir à des crédits extraordinaires pour les besoins ordinaires, nés de l'exécution de la loi de 1847, relativement au défrichement des terrains incultes.

La diminution de 25,000 francs porte sur le crédit alloué pour l'achat d'étalons; ce crédit n'avait, du reste, été augmenté que temporairement, pour faire face à des besoins momentanés.

Le crédit de 15,000 francs, voté à l'art. 53 du Budget de 1854, pour primes à distribuer aux détenteurs d'étalons indigènes, a été joint au crédit de 20,000 francs voté au litt. B de l'art. 52, relatif à l'amélioration de la race chevaline. Ces deux sommes réunies, soit 35,000 francs, forment le litt. A de l'art. 53 du Budget de 1855.

La Législature étant saisie d'un projet de loi sur l'enseignement agricole, on a cru devoir porter provisoirement au projet de Budget la somme qui figure au Budget de 1854.

CHAPITRE XII.

VOIRIE VICINALE.

ART. 63 et 64.

Le crédit pour la voirie vicinale est ramené, dans le Budget de 1855, au chiffre de 500,000 francs.

Ainsi qu'on le fait remarquer en regard de l'article qui se rapporte à ce crédit, le Gouvernement reconnaît l'utilité de l'allocation. Mais obligé de renfermer les dépenses de l'État dans les limites les plus rigoureuses, il regrette de ne pouvoir prendre l'initiative d'une proposition qui tendrait à maintenir l'augmentation de crédit que les Chambres ont votée pour 1854.

CHAPITRE XIII.

INDUSTRIE.

Le crédit de 100,000 francs, porté à l'art. 63 pour subsides en faveur de l'industrie linière, a été diminué de 20,000 francs; la somme de 80,000 francs, restant de ce crédit, est jugée suffisante pour satisfaire aux besoins du service. L'allocation des brevets était de 12,700 francs au Budget de 1854; de cette somme on a transféré 5,000 francs à l'article du matériel; il ne resterait donc, pour le service des brevets, que 7,700 francs. Le crédit demandé est de 20,000 francs; il y a donc en plus 12,500 francs. Cette augmentation est nécessitée par la prescription de l'art. 17 de la loi nouvelle sur les brevets d'invention, portant que les descriptions

NOTE PRÉLIMINAIRE.

des brevets concédés seront publiées dans un recueil spécial par les soins de l'administration ; l'augmentation n'accroîtra pas les charges du trésor, si l'on considère, d'un côté, que le produit des abonnements au recueil sera versé au trésor, et que, d'un autre côté, la taxe des brevets ayant été d'environ 70,000 francs en 1853, il est à présumer que la recette s'élèvera au moins à cette somme en 1855.

CHAPITRE XV.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

L'art. 76, relatif au personnel des universités de l'État, est augmenté de 28,000 francs. Cette somme est destinée à accorder des promotions ; la note marginale du projet de Budget donne, en détail, la destination de l'augmentation demandée.

L'art. 77, relatif au matériel des universités, est augmenté de 25,000 francs. Une somme pareille avait été déduite de cet article au Budget de 1849. Ce n'est donc, en réalité, que le rétablissement du chiffre qui existait antérieurement à cette époque.

CHAPITRE XVI.

ENSEIGNEMENT MOYEN.

Une somme de 8,000 francs, portée au Budget de 1854 pour frais de premier établissement de l'école normale de l'enseignement du degré supérieur, disparaît du projet de Budget pour 1855.

Il en est de même d'une somme de 7,000 francs, demandée en 1854, pour frais de rédaction d'un rapport triennal sur l'enseignement moyen.

CHAPITRE XVII.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.

Une somme de 3,000 francs, portée pour frais de premier établissement de la section spéciale pour la formation de professeurs agrégés de l'enseignement moyen du degré inférieur, disparaît du Budget de 1855.

Une somme de 10,000 francs est demandée, parmi les charges extraordinaires, pour les frais de rédaction et de publication d'un rapport triennal sur l'enseignement primaire.

CHAPITRE XVIII.

LETTRES ET SCIENCES.

Les allocations de ce chapitre sont augmentées comme il suit :

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Prix quinquennaux d'histoire et de sciences morales et politiques; il y aura deux concours en 1855	5,000	»
Exécution de la carte géologique	4,000	»
Archives de l'État, à Bruxelles et dans les provinces.	1,700	»
	<hr/>	
	Fr. 10,700	»
	<hr/>	

Par contre, l'allocation de l'Observatoire est diminuée d'une somme de 5,000 francs, votée, en 1854, pour l'achat d'un théodolite.

CHAPITRE XIX.

BEAUX-ARTS.

Ce chapitre comporte deux modifications : l'une consiste dans le transfert d'une somme de 600 francs de l'article du matériel à celui du personnel de la Commission royale des monuments; l'autre a pour objet la disparition de la somme de 25,000 francs, allouée, en 1854, pour l'exposition nationale des beaux-arts.

Les autres chapitres du projet de Budget ne subissent aucune modification.

Le tableau ci-après indique les différences entre les crédits ordinaires et extraordinaires votés au Budget de 1854, et ceux que l'on propose pour l'exercice 1855.



BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉ

Tableau comparatif des différences entre les crédits ordinaires et extraordinaires

CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS accordés pour l'exercice 1854.		
		ORDINAIRES.	EXTRAORDIN.	Total.
I.	Administration centrale	260,050	"	260,050
II.	Pensions et secours	15,000	5,000	18,000
III.	Statistique générale	14,500	"	14,500
IV.	Frais de l'administration dans les provinces	870,882	6,150	877,032
V.	— — dans les arrondissements	274,500	"	274,500
VI.	Milice	65,100	1,600	66,700
VII.	Garde civique	20,000	"	20,000
VIII.	Fêtes nationales	40,000	"	40,000
IX.	Récompenses honorifiques et pécuniaires	8,000	"	8,000
X.	Légion d'honneur et Croix de fer	"	177,000	177,000
XI.	Agriculture	819,000	56,400	875,400
XII.	Voirie vicinale	690,290	9,710	700,000
XIII.	Industrie	125,150	100,000	225,150
XIV.	Poids et mesures	75,400	"	75,400
XV.	Instruction publique. Enseignement supérieur	715,400	"	715,400
XVI.	— — — moyen	716,800	55,000	751,800
XVII.	— — — primaire	1,258,674 84	5,000	1,241,674 84
XVIII.	Lettres et sciences	251,625	27,450	279,075
XIX.	Beaux-arts	522,500	150,100	452,600
XX.	Service de santé	89,200	"	89,200
XXI.	Eaux de Spa	20,000	"	20,000
XXII.	Traitements de disponibilité	"	10,859 16	10,859 16
XXIII.	Dépenses imprévues	9,900	"	9,900
		6,655,771 84	502,269 16	7,198,041

RIEUR, POUR L'EXERCICE 1855.

votés au Budget de 1854, et ceux qui sont proposés au Budget de 1855.

CRÉDITS proposés pour l'exercice 1855.			DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1855					
ORDINAIRES.	EXTRAORDIN.	Total.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
			ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		En plus.	En moins.
En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.	En moins.	En plus.		
265,050 "	"	265,050 "	5,000 "	"	"	"	5,000 "	"
15,000 "	5,000 "	18,000 "	"	"	"	"	"	"
14,500 "	"	14,500 "	"	"	"	"	"	"
955,004 "	6,150 "	959,154 "	62,122 "	"	"	"	62,122 "	"
274,500 "	"	274,500 "	"	"	"	"	"	"
65,100 "	"	65,100 "	"	"	"	1,600 "	"	1,600 "
20,000 "	"	20,000 "	"	"	"	"	"	"
40,000 "	"	40,000 "	"	"	"	"	"	"
8,000 "	"	8,000 "	"	"	"	"	"	"
"	177,000 "	177,000 "	"	"	"	"	"	"
806,500 "	65,900 "	870,400 "	"	12,500 "	7,500 "	"	"	5,000 "
490,290 "	9,710 "	500,000 "	"	200,000 "	"	"	"	200,000 "
132,450 "	80,000 "	212,450 "	7,500 "	"	"	20,000 "	"	12,700 "
75,400 "	"	75,400 "	"	"	"	"	"	"
766,400 "	"	766,400 "	53,000 "	"	"	"	53,000 "	"
716,800 "	20,000 "	736,800 "	"	"	"	15,000 "	"	15,000 "
1,238,674 84	10,000 "	1,248,674 84	"	"	7,000 "	"	7,000 "	"
254,075 "	52,700 "	286,775 "	2,450 "	"	5,250 "	"	7,700 "	"
324,000 "	105,600 "	427,600 "	1,500 "	"	"	26,500 "	"	25,000 "
89,200 "	"	89,200 "	"	"	"	"	"	"
20,000 "	"	20,000 "	"	"	"	"	"	"
"	10,859 16	10,859 16	"	"	"	"	"	"
9,900 "	"	9,900 "	"	"	"	"	"	"
6,554,645 84	518,919 16	7,073,565 "	151,572 "	212,500 "	19,750 "	63,100 "	154,822 "	259,500 "
			81,128 "		43,550 "		124,478 "	
			EN MOINS.		EN MOINS.		EN MOINS.	

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Intérieur est fixé, pour l'exercice 1855, à la somme de *sept millions soixante-treize mille cinq cent soixante-trois francs* (7,073,563 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 18 avril 1854.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

PIERCOT.

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant,
chargé temporairement du Département
des Finances,*

LIEDTS.

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1855.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
CHAPITRE I^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
<i>Personnel.</i>				
1	Traitement du Ministre.	21,000 "	"	
2	Traitement des fonctionnaires, employés et gens de service . . .	194,750 "	"	
<i>Matériel.</i>				
5	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meu- bles, éclairage, chauffage, menues dépenses et loyer d'une suc- cursale de l'hôtel des bureaux	45,000 "	"	265,050 "
<i>Frais de déplacement.</i>				
4	Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires.	4,500 "	"	
CHAPITRE II.				
PENSIONS ET SECOURS.				
5	Pensions. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	6,000 "	"	
6	Secours à d'anciens employés belges aux Indes, ou à leurs veuves.	"	5,000 "	18,000 "
7	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés, ou à leurs veuves, qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	7,000 "	"	
CHAPITRE III.				
STATISTIQUE GÉNÉRALE.				
8	Frais de la commission centrale de statistique et des commissions provinciales. — Jetons de présence et frais de bureau	9,000 "	"	
9	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de sta- tistique générale, de la commission centrale et des commissions provinciales	5,500 "	"	14,500 "
	A REPORTER. fr.	292,550 "	5,000 "	297,550 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	292,350 .	5,000 .	297,350 .
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.			
	Province d'Anvers.			
10	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	57,700 .	»	
11	Traitement des employés et gens de service.	48,100 .	»	
12	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	18,500 .	»	
	Province de Brabant.			
13	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	57,700 .	»	
14	Traitement des employés et gens de service.	57,875 .	»	
15	Frais de route, matériel et dépenses imprévues.	18,700 .	»	
	Province de la Flandre occidentale.			
16	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	57,700 .	»	
17	Traitement des employés et gens de service.	45,500 .	5,000 .	
18	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	19,250 .	»	
	Province de la Flandre orientale.			
19	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	57,700 .	»	
20	Traitement des employés et gens de service.	60,550 .	5,150 .	
21	Frais de route, matériel et dépenses imprévues.	18,500 .	»	
	Province de Hainaut.			
22	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	57,700 .	»	
23	Traitement des employés et gens de service	56,690 .	»	959,154 .
24	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	18,950 .	»	
	Province de Liège.			
25	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	57,700 .	»	
26	Traitement des employés et gens de service.	52,942 .	»	
27	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	18,690 .	»	
	Province de Limbourg.			
28	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	57,700 .	»	
29	Traitement des employés et gens de service	57,800 .	»	
30	Frais de route, matériel et dépenses imprévues.	12,497 .	»	
	Province de Luxembourg.			
31	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	57,700 .	»	
32	Traitement des employés et gens de service.	57,700 .	»	
33	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	15,200 .	»	
	Province de Namur.			
34	Traitement du Gouverneur, des députés du conseil provincial et du greffier provincial.	57,700 .	»	
35	Traitement des employés et gens de service.	41,980 .	»	
36	Frais de route, matériel et dépenses imprévues	14,700 .	»	
	A REPORTER. fr.	1,225,554 .	11,150 .	1,236,504 .

POUR L'EXERCICE 1855.

Articles	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CREDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855		TOTAL
		CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	
	REPORT fr	1,235,534 *	11,150 *	1 236,504 *
CHAPITRE V				
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS				
37	Traitement des commissaires d'arrondissement	166,800 *	"	274,500 *
38	Emoluments pour frais de bureau	81,200 *	"	
39	Frais de route et de tournée	26,000 *	"	
40	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office, en vertu de l'art 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1843	500 *	"	
CHAPITRE VI				
MILICE				
41	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu ou siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils — Frais d'impression et de voyage pour la levée de la milice — Vacations des officiers de santé en matière de milice — Primes pour arrestation de réfractaires	65,000 *	"	65,100 *
42	Frais d'impression des listes alphabétiques et des registres d'inscription — Frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849)	2,100 *	"	
CHAPITRE VII				
GARDE CIVIQUE				
43	Inspecteur général et commandants supérieurs de la garde civique — Frais de tournées	6,885 *	"	20,000 *
44	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin central, personnel et matériel, etc	15,115 *	"	
CHAPITRE VIII				
FÊTES NATIONALES				
45	Frais de célébration des fêtes nationales	40,000 *	"	40,000 *
CHAPITRE IX				
RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES				
46	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement de courage et d'humanité, impression et calligraphie des diplômes — Frais de distribution, etc	8,000 *	"	8,000 *
CHAPITRE X				
LÉGIION D'HONNEUR ET CROIX DE FER				
47	Pensions de 250 francs en faveur des légionnaires et des décores de la croix de fer peu favorisés de la fortune, subsides à leurs veuves et orphelins	"	155,000 *	177,000 *
48	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles	"	22,000 *	
	A EFFORTER fr	1,652,054 *	188,150 *	1 821,104 *

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	1,652,054 •	188,150 •	1,821,104 •
	CHAPITRE XI.			
	AGRICULTURE.			
49	Indemnités pour bestiaux abattus	150,000 •	•	
50	Service vétérinaire	50,000 •	•	
51	Traitement et indemnités du personnel du haras	40,000 •	•	
52	Matériel du haras de l'État et achat d'étalons	122,000 •	•	
55	Amélioration de la race chevaline indigène; primes aux étalons de gros trait; exécution des règlements provinciaux sur la matière; exécution des règlements provinciaux pour l'amélioration de la race bovine; amélioration des espèces bovine, ovine et porcine	75,000 •	•	
54	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture; concours et expositions; subsides et encouragements aux sociétés et aux comices agricoles; achat et distribution de graines, d'instruments aratoires nouveaux; bibliothèque rurale; industrie séricicole; dépenses diverses	108,000 •	•	870,400 •
55	Encouragements et subsides à l'enseignement professionnel de l'agriculture, de l'horticulture, etc.; frais des conférences agricoles des instituteurs primaires	90,500 •	•	
56	Inspection de l'agriculture, des chemins vicinaux et des cours d'eau	15,000 •	•	
57	Service des défrichements en Campine	•	22,400 •	
58	Service du drainage	•	9,000 •	
59	Mesures relatives au défrichement des terrains incultes	•	20,000 •	
60	Personnel enseignant, administratif, et gens de service de l'école de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État	55,800 •	•	
61	Matériel de l'école de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État; travaux d'entretien, de réparation et de construction; jury vétérinaire	60,200 •	12,500 •	
62	Subside à la société d'horticulture de Bruxelles	24,000 •	•	
	CHAPITRE XII.			
	VOIRIE VICINALE.			
63	Encouragements pour l'amélioration de la voirie vicinale	400,290 •	•	300,000 •
64	Salaires des agents temporaires attachés à ce service	•	9,710 •	
	CHAPITRE XIII.			
	INDUSTRIE.			
65	Traitement de l'inspecteur et des membres du comité consultatif pour les affaires d'industrie	7,600 •	•	
66	Enseignement industriel	51,850 •	•	
67	Achat de modèles et de métiers perfectionnés; inspection des établissements dangereux ou insalubres; expertises des machines pour lesquelles on demande l'exemption des droits d'entrée; voyages et missions; publications utiles; prix ou récompenses pour des ouvrages technologiques ou d'économie industrielle; subsides en faveur d'industries nouvelles; caisses de prévoyance	25,000 •	•	
68	Subsides en faveur de l'industrie linière et de la classe des tisseurs et des fileuses; distribution de métiers, etc.	•	80,000 •	212,450 •
69	Frais relatifs à la publication et à l'impression du <i>Recueil officiel des brevets</i>	20,000 •	•	
	<i>Musée de l'industrie.</i>			
70	Traitement du personnel	17,748 •	•	
71	Matériel et frais divers	10,252 •	•	
	A REPORTER. fr.	5,062,194 •	341,760 •	5,403,954 •

POUR L'EXERCICE 1855.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	Report. fr.	3,062,194 °	341,760 °	3,403,954 °
	CHAPITRE XIV.			
	POIDS ET MESURES.			
72	Traitement des vérificateurs et d'un aspirant vérificateur des poids et mesures	55,400 °	°	75,400 °
73	Frais de bureau et de tournées.	18,000 °	°	
74	Matériel	2,000 °	°	
	CHAPITRE XV.			
	INSTRUCTION PUBLIQUE.			
	ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
75	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur.	4,000 °	°	766,400 °
76	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État	579,165 °	°	
77	Bourses. — Matériel des universités	119,235 °	°	
78	Frais des jurys d'examen pour les grades académiques et pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré	52,000 °	°	
79	Frais de l'agence de comptabilité des jurys	2,000 °	°	
80	Dépenses du concours universitaire et frais d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>	10,000 °	°	
	CHAPITRE XVI.			
	ENSEIGNEMENT MOYEN.			
81	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen.	5,000 °	°	756,300 °
82	Inspection des établissements d'instruction moyenne. (Personnel).	17,500 °	°	
85	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne	7,000 °	°	
84	Frais de l'enseignement normal pédagogique destiné à former des professeurs pour les établissements d'instruction moyenne (bourses) (Art. 58, § 5 de la loi du 1 ^{er} juin 1850)	40,500 °	°	
85	Dotation des athénées royaux. (Art. 20, § 2, de la même loi)	500,000 °	°	
86	Dotation des écoles moyennes (Art. 25, § 1 ^{er} , de la même loi).	200,000 °	°	
87	Bourses à des élèves des écoles moyennes.	15,000 °	°	
88	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne	107,000 °	°	
89	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne.	17,000 °	°	
90	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du 1 ^{er} et du 2 ^e degré qui sont sans emploi	°	20,000 °	
91	Souscription à des ouvrages classiques	8,000 °	°	
	A REPORTER. fr.	4,618,704 °	361,760 °	4,980,554 °

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	4,618,794 »	561,760 »	4.980,554 »
	CHAPITRE XVII. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.			
92	Inspection civile de l'enseignement primaire et des établissements qui s'y rattachent. (Personnel)	34,000 »	»	
93	Écoles normales de l'État, à Lierre et à Nivelles. (Personnel)	70,200 »	»	
94	Dépenses variables de l'inspection et frais d'administration; commission centrale; matériel et dépenses des écoles normales de l'État; écoles normales adoptées; service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale; subsides aux communes; constructions, réparations et ameublement de maisons d'école; encouragements (subsides et achats de livres pour les bibliothèques des conférences d'instituteurs); récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; subsides aux caisses provinciales de prévoyance; encouragements aux recueils périodiques concernant l'instruction primaire; subsides pour la publication d'ouvrages destinés à répandre l'enseignement primaire; secours à d'anciens instituteurs (art. 54 du règlement du 10 décembre 1852); subsides à des établissements spéciaux; salles d'asile et écoles d'adultes, etc.	1,118,474 84	»	1,248,674 84
95	Frais de rédaction du 4 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire (art. 58 de la loi du 23 septembre 1842).	»	5,600 »	
96	Fourniture d'exemplaires de ce même rapport pour le service de l'administration centrale	»	6,400 »	
97	Subsides en faveur d'établissements de sourds-muets et d'aveugles.	16,000 »	»	
	CHAPITRE XVIII. LETTRES ET SCIENCES.			
98	Encouragements; souscriptions; achats; subsides aux dames veuves Weustenraad et Van Ryswyck; subsides à des élèves de l'enseignement supérieur libre; prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; table chronologique des chartes, diplômes, lettres patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique; publication de documents rapportés d'Espagne; exécution et publication de la carte géologique.	65,800 »	20,200 »	
99	Bureau de paléographie annexé à la commission royale d'histoire; personnel	5,000 »	»	
100	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique; publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays.	40,000 »	5,000 »	
101	Observatoire royal; personnel.	14,840 »	»	
102	— matériel et acquisitions	7,160 »	»	
103	Bibliothèque royale; personnel.	26,680 »	»	
104	— matériel et acquisitions	53,520 »	»	
105	Musée royal d'histoire naturelle; personnel	10,000 »	»	
106	— — matériel et acquisitions.	7,000 »	»	
107	Subsides à l'association des Bollandistes, pour la publication des <i>Acta sanctorum</i>	»	4,000 »	286,775 »
108	Archives du royaume; personnel	23,750 »	500 »	
109	— matériel.	2,600 »	»	
110	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i>	4,000 »	»	
111	Archives de l'État dans les provinces; personnel	14,425 »	»	
112	Frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copies de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; dépenses diverses relatives aux archives	5,500 »	»	
113	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État	»	5,000 »	
	A REPORTER. fr.	6,111,545 84	404,480 »	6,516,025 84

POUR L'EXERCICE 1855.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	6,111,543 84	404,460 °	6,516,003 84
	CHAPITRE XIX. BEAUX-ARTS.			
114	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études; encourage- ments à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages dans le pays et à l'étranger pour les aider à dé- velopper leur talent; missions dans l'intérêt des arts; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin; encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médaille; aux publica- tions relatives aux beaux-arts; souscriptions; musée populaire; subsides aux sociétés musicales; aux sociétés instituées pour l'en- couragement des beaux-arts; aux expositions locales. etc.; com- mandes et acquisitions d'œuvres d'art; dépenses diverses; acadé- mies et écoles des beaux-arts autres que l'Académie d'Anvers; concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats.	129,000 °	°	
115	Académie royale d'Anvers	27,500 °	°	
116	Conservatoire royal de musique de Bruxelles	50,000 °	°	
117	— — de Liège	22,000 °	°	
118	Musée royal de peinture et de sculpture. — Personnel.	5,000 °	°	
119	— — — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue	25,400 °	°	
120	Musée royal d'armures et d'antiquités. — Personnel	3,800 °	°	
121	— — — Matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue	8,000 °	°	
122	Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes; salaire des gardiens	2,000 °	°	
125	Deuxième cinquième du crédit de 518,000 francs alloué par la loi du 21 juin 1855, pour l'achèvement de la colonne du Congrès national	°	103,600 °	427,600 °
124	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	10,000 °	°	
125	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les res- sources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; travaux à faire pour la restauration et la conservation de l'ancien phare de Nieuport; subsides pour la conservation d'objets d'art appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	55,000 °	°	
126	Commission royale des monuments. — Personnel	2,000 °	°	
127	— — — Matériel et frais de déplacem ^t	5,400 °	°	
	CHAPITRE XX. SERVICE DE SANTÉ.			
128	Frais des commissions médicales provinciales; police sanitaire et service des épidémies	58,700 °	°	
129	Encouragements à la vaccine; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études; subsides aux communes en cas d'épidémie; impressions et dépenses imprévues	26,500 °	°	80,200 °
130	Académie royale de médecine	20,000 °	°	
131	Conseil supérieur d'hygiène publique; jetons de présence et frais de bureau	4,200 °	°	
	A REPORTER. fr.	6,524,743 84	508,060 °	7,032,803 84

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1855.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.		TOTAL..
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	6,524,745 84	508,060 .	7,052,805 84
	CHAPITRE XXI.			
	EAUX DE SPA.			
152	Subsides pour les établissements publics de la commune de Spa	20,000 .	. .	20,000 .
	CHAPITRE XXII.			
	TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
155	Traitements temporaires de disponibilité.	10,859 16	10,859 16
	CHAPITRE XXIII.			
	DÉPENSES IMPRÉVUES.			
154	Dépenses imprévues non libellées au Budget	9,900 .	. .	9,900 .
	TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. fr.	6,554,645 84	518,019 16	7,075,565 .

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 18 avril 1854.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

PIERCOT.

*Le Ministre d'État, Gouverneur du Brabant, chargé
temporairement du Département des Finances,*

LIEDTS.

(17)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,

POUR L'EXERCICE 1855.



DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE I^{er}.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
<i>Personnel.</i>		
1	»	Traitement du Ministre
2	»	— des fonctionnaires, employés et gens de service
<i>Matériel.</i>		
3	»	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage, chauffage, frais de location et autres de la maison servant de succursale au Ministère de l'Intérieur; menues dépenses
<i>Frais de déplacement.</i>		
4	»	Frais de route et de séjour, courriers extraordinaires
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.		
CHAPITRE II.		
PENSIONS ET SECOURS.		
5	»	Pensions civiles. — Premier terme des pensions à accorder éventuellement
6	»	Secours à d'anciens employés belges aux Indes ou à leurs veuves
7	»	Secours à d'anciens fonctionnaires et employés ou à leurs veuves qui, sans avoir droit à la pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.		
CHAPITRE III.		
STATISTIQUE GÉNÉRALE.		
8	a.	Jetons de présence des membres de la commission centrale fr. 3,000 »
	b.	Indemnité du secrétaire 1,000 »
	c.	Frais de bureau de la commission centrale et des commissions provinciales. — Vérification des registres de population 5,000 »
9	»	Frais de rédaction et de publication des travaux du bureau de statistique générale, de la commission centrale, ainsi que des commissions provinciales
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
194,750	»	194,750	194,750	»	»	
45,000	»	45,000	40,000	a) 5,000	»	a) Cette somme, transférée de l'art. 69, est destinée à pourvoir aux frais de bureau du comité consultatif et du bureau des brevets d'invention, ainsi qu'à la partie des frais de location de la maison située rue royale, occupée par l'administration des brevets. Ce transfert a été fait pour la régularité et pour satisfaire au désir que la Chambre en a exprimé.
4,500	»	4,500	4,500	»	»	
265,050	»	265,050	260,050	5,000	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				5,000		
6,000	»	6,000	6,000	»	»	Le tableau détaillé des fonctionnaires pensionnés depuis le 31 décembre 1852, jusqu'au 31 décembre 1855, est joint au Budget. Il forme l'annexe n° 1.
»	5,000	5,000	5,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
15,000	5,000	18,000	18,000	»	»	
DIFFÉRENCI. . . . fr.				»		
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
5,500	»	5,500	5,500	»	»	
14,500	»	14,500	14,500	»	»	
DIFFÉRENCI. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE IV.		
FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES PROVINCES.		
<i>Province d'Anvers.</i>		
10	»	Traitement du gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial (8 agents)
11	»	Traitement des employés et gens de service (29 agents)
12	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,500 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage, menues dépenses 13,800 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de Brabant.</i>		
13	»	Traitement du gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial (8 agents)
14	»	Traitement des employés et gens de service (37 agents)
15	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,700 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses 16,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre occidentale.</i>		
16	»	Traitement du gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial (8 agents)
17	»	Traitement des employés et gens de service (34 agents)
18	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,750 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses 16,500 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
<i>Province de la Flandre orientale.</i>		
19	»	Traitement du gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial (8 agents)
20	»	Traitement des employés et gens de service (39 agents)
21	a.	Frais de route et de séjour fr. 1,500 »
	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses 16,000 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
A REPORTER. fr.		

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	Conformément au vœu exprimé par la Cham- bre des Représentants, un projet de règlement d'organisation du personnel des bureaux des administrations provinciales a été élaboré par le Département de l'Intérieur. L'on porte au Budget de 1855, les sommes nécessaires pour atteindre autant que possible le <i>minimum</i> des traitements.
48,100	»	48,100	41,000	7,100	»	
18,500	»	18,500	18,500	»	»	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	
57,875	»	57,875	49,575	8,500	»	
18,700	»	18,700	18,700	»	»	
57,700	»	37,700	37,700	»	»	
45,500	3,000	48,500	44,300	4,200	»	
19,250	»	19,250	19,250	»	»	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	
60,350	3,150	63,500	48,150	15,550	»	
18,500	»	18,500	18,500	»	»	
437,575	6,150	443,525	408,575	34,950	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
<i>Province de Hainaut.</i>			
22	»	Traitement du gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial (8 agents)	
23	»	Traitement des employés et gens de service (48 agents)	
	a.	Frais de route et de séjour	fr. 2,000 »
24	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.	15,950 »
	c.	Dépenses imprévues	1,000 »
<i>Province de Liège.</i>			
25	»	Traitement du gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial (8 agents)	
26	»	Traitement des employés et gens de service (42 agents)	
	a.	Frais de route et de séjour	fr. 1,690 »
27	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.	16,000 »
	c.	Dépenses imprévues	1,000 »
<i>Province de Limbourg.</i>			
28	»	Traitement du gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial (8 agents)	
29	»	Traitement des employés et gens de service (27 agents)	
	a.	Frais de route et de séjour	fr. 1,297 »
30	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien de meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.	10,200 »
	c.	Dépenses imprévues	1,000 »
<i>Province de Luxembourg.</i>			
31	»	Traitement du gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial (8 agents)	
32	»	Traitement des employés et gens de service (24 agents)	
	a.	Frais de route et de séjour	fr. 1,200 »
33	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses.	15,000 »
	c.	Dépenses imprévues	1,000 »
			A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
437,575	6,150	443,525	408,575	34,950	»	
57,700	»	57,700	57,700	»	»	
56,690	»	56,690	52,840	5,850	»	
18,950	»	18,950	18,950	»	»	
57,700	»	57,700	57,700	»	»	
52,942	»	52,942	45,800	9,142	»	
18,690	»	18,690	18,690	»	»	
57,700	»	57,700	57,700	»	»	
57,800	»	57,800	55,500	2,500	»	
12,497	»	12,497	12,497	»	»	
57,700	»	57,700	57,700	»	»	
57,700	»	57,700	51,800	5,900	»	
15,200	»	15,200	15,200	»	»	
858,624	6,150	844,774	888,652	56,142	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		<i>Province de Namur.</i>
34	»	Traitement du gouverneur, des membres de la députation permanente du conseil provincial et du greffier provincial (8 agents)
35	»	Traitement des employés et gens de service (31 agents)
	a.	Frais de route et de séjour fr. 2,000 »
36	b.	Frais de bureau, d'impressions, de reliures, entretien des meubles, éclairage, chauffage et menues dépenses. 11,700 »
	c.	Dépenses imprévues 1,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
		CHAPITRE V.
		FRAIS DE L'ADMINISTRATION DANS LES ARRONDISSEMENTS.
37	»	Traitement des commissaires d'arrondissement (35 agents)
38	»	Émoluments pour frais de bureau.
39	»	Frais de route et de tournées
40	»	Frais d'exploits relatifs aux appels interjetés d'office par les commissaires d'arrondissement, en vertu de l'art. 7 de la loi du 1 ^{er} avril 1843
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
		CHAPITRE VI.
		MILICE.
41	»	Indemnités des membres des conseils de milice (qu'ils résident ou non au lieu où siège le conseil) et des secrétaires de ces conseils. — Frais d'impressions et de voyage pour la levée de la milice; vacations des officiers de santé; primes pour l'arrestation des réfractaires
42	»	Frais d'impressions des listes alphabétiques et d'inscription; frais de recours en cassation en matière de milice (loi du 18 juin 1849).
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
838,624	6,150	844,774	888,632	56,142	»	
37,700	»	37,700	37,700	»	»	
41,980	»	41,980	36,000	5,980	»	
14,700	»	14,700	14,700	»	»	
933,004	6,150	939,154	877,032	62,122	»	
AUGMENTATION. . . . fr.				62,122		
166,800	»	166,800	166,800	»	»	
81,200	»	81,200	81,200	»	»	
26,000	»	26,000	26,000	»	»	
500	»	500	500	»	»	
274,500	»	274,500	274,500	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
65,000	»	65,000	65,000	»	»	
2,100	»	2,100	3,700	»	a) 1,600	
65,100	»	65,100	66,700	»	1,600	
DIMINUTION. . . . fr.				1,600		

a) Cette réduction provient de ce que le Budget de 1854 contenait une allocation de pareille somme qui ne devait pas se reproduire, parce qu'elle n'avait d'autre but qu'une régularisation en matière de comptabilité.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
GARDE CIVIQUE.		
45	»	Inspecteur général et commandants supérieurs; frais de tournées
44	a.	Achat, entretien et réparation des armes et objets d'équipement, magasin cen- tral, etc. 10,000 »
	b.	Personnel du magasin central. 3,113 »
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.		
CHAPITRE VIII.		
FÊTES NATIONALES.		
45	»	Frais de célébration des fêtes nationales
TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		
CHAPITRE IX.		
RÉCOMPENSES HONORIFIQUES ET PÉCUNIAIRES.		
46	»	Médailles ou récompenses pécuniaires pour actes de dévouement, de courage et d'humanité; impression et calligraphie des diplômes; frais de distribution, etc.
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		
CHAPITRE X.		
LÉGION D'HONNEUR ET CROIX DE FER.		
47	»	Pensions de 250 francs en faveur des légionnaires et des décorés de la croix de fer peu favorisés de la fortune. — Subsidés à leurs veuves et orphelins
48	»	Subside au fonds spécial des blessés de septembre et à leurs familles
TOTAL DU CHAPITRE X. fr.		

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,885	»	6,885	6,885	»	»	
13,115	»	13,115	13,115	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
40,000	»	40,000	40,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		
»	155,000	155,000	155,000	»	»	
»	22,000	22,000	22,000	»	»	
»	177,000	177,000	177,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XI.		
AGRICULTURE.		
49	»	Indemnités pour bestiaux abattus
50	»	Service vétérinaire
51	»	Traitement et indemnités du personnel du haras
52	a.	Matériel du haras de l'État fr. 62,000 »
	b.	Achat d'étalons 60,000 »
53	a.	Amélioration de la race chevaline indigène; primes aux étalons de gros trait; exécution des règlements provinciaux sur la matière (b) 55,000 »
	b.	Exécution des règlements provinciaux pour l'amélioration de la race bovine. — Amélioration des espèces bovine, ovine et porcine 40,000 »
54	a.	Conseil supérieur et commissions provinciales d'agriculture 28,500 »
	b.	Concours et expositions; subsides et encouragements aux sociétés et aux comices agricoles. 48,500 »
	c.	Achat et distribution de graines, d'instruments aratoires nouveaux; bibliothèque rurale; industrie séricicole; dépenses diverses 51,200 »
55	a.	Encouragement et subsides à l'enseignement professionnel de l'agriculture, de l'horticulture, etc. (c) 94,500 »
	b.	Frais des conférences agricoles des instituteurs primaires 3,000 »
56	»	Inspection de l'agriculture, des chemins vicinaux et des cours d'eau.
57	»	Service des défrichements en Campine
58	»	Service du drainage
59	»	Mesures relatives au défrichement des terrains incultes (d)
60	»	Personnel enseignant, administratif et gens de service de l'école de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État.
61	a.	Matériel de l'école de médecine vétérinaire et d'agriculture de l'État. 56,200 »
	b.	Travaux d'entretien, de réparation et de construction 42,500 »
	c.	Jury vétérinaire 4,000 »
62	»	Subside à la société royale d'horticulture de Bruxelles
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		AUGMENTATION	DIMINUTION	
150,000	»	150,000	150,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
49,000	»	49,000	49,000	»	»	
122,000	»	122,000	147,000	»	a) 25,000	a) La réduction de 25,000 francs porte sur le crédit affecté au ach et d'établiss, lequel a été augmenté, que temporairement pour faire face à des besoins momentanés
75,000	»	75,000	75,000	»	»	b) On a joint au crédit de 20,000 francs alloué au tit B de l'article 52 du Budget de 1854 les 15,000 francs figurant à l'article 53 du même Budget, parce que les dépenses à faire au moyen de ces deux crédits ont le même but et résultent de l'exécution des mêmes réglemens
108,000	»	108,000	108,000	»	»	
99,500	»	99,500	99,500	»	»	c) Comme la Législature est saisie d'un projet de loi sur l'enseignement agricole et que l'on ignore la décision qu'elle prendra à ce sujet, on a cru devoir porter provisionnellement au projet de Budget de 1855 les allocations qui figurent au Budget de 1854.
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
»	22,400	22,400	22,400	»	»	
»	9,000	9,000	9,000	»	»	
»	20,000	20,000	»	20,000	»	d) Cette somme est portée au Budget, afin que le Gouvernement n'ait plus à l'envoyer à demander des crédits extraordinaires pour les besoins courants et réguliers des de l'exécution de la loi du 25 mars 1847. L'emploi en est justifié par une note spéciale (Annex n° 2)
55,800	»	55,800	55,800	»	»	
60,200	12,500	72,700	72,700	»	»	
24,000	»	24,000	24,000	»	»	
806,500	65,900	870,400	875,400	20,000	25,000	
DIMINUTION			fr.	5,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
VOIRIE VICINALE.		
65	»	Encouragements divers pour l'amélioration de la voirie vicinale
64	»	Indemnités aux agents temporaires attachés au service de la voirie vicinale; confection de plans, impressions et travaux spéciaux
TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.		
CHAPITRE XIII.		
INDUSTRIE.		
<i>Dépenses diverses pour le soutien et le développement de l'industrie.</i>		
65	»	Traitement de l'inspecteur et des membres du comité consultatif pour les affaires d'industrie (4 agents)
66	»	Enseignement industriel
67	»	Achat de modèles et de métiers perfectionnés; frais d'inspection des établissements dangereux ou insalubres; frais d'expertises de machines pour lesquelles on réclame l'exemption des droits d'entrée; voyages et missions; publications utiles; prix ou récompenses pour des ouvrages ou mémoires sur des questions de technologie ou d'économie industrielle; subsides en faveur d'industries nouvelles; frais d'organisation de caisses de prévoyance, etc.
68	»	Subsides en faveur de l'industrie linière et de la classe des tisserands et des fileuses; distribution de métiers, etc.
69	»	Frais relatifs à la publication et à l'impression du <i>Recueil officiel des brevets</i>
<i>Musée de l'industrie.</i>		
70	»	Traitement du personnel (11 agents).
	a.	Frais de bureau de la commission administrative. fr. 550 »
	b.	Achat d'instruments et machines; collections d'échantillons; achat de livres et reliures 5,000 »
71	c.	Frais de publication et d'impression du <i>Bulletin du Musée</i> 4,000 »
	d.	Laboratoire de chimie; ateliers du mécanicien et du dessinateur; frais de l'exposition permanente 1,700 »
	e.	Entretien des locaux, chauffage, éclairage, menues dépenses 1,202 »
TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.		

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
490,290	»	490,290	690,290	»	a) 200,000	a) Le Gouvernement reconnaît l'utilité de cette allocation. Mais, obligé de renfermer les dépenses de l'Etat dans les limites des plus strictes nécessités, il regrette de ne pas pouvoir prendre l'initiative d'une proposition qui tendrait à maintenir au Budget de 1855, l'augmentation de crédit que les Chambres ont votée pour 1854.
»	9,710	9,710	9,710	»	»	
490,290	9,710	500,000	700,000	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				200,000		
7,600	»	7,600	7,600	»	»	
51,850	»	51,850	51,850	»	»	
25,000	»	25,000	25,000	»	»	
»	b) 80,000	80,000	100,000	»	20,000	b) Ce crédit a paru susceptible d'une réduction de 20,000 francs.
c) 20,000	»	20,000	12,700	d) 7,500	»	c) Le crédit demandé à l'art. 69 devrait être de 25,000 francs. Mais il est à remarquer qu'une partie de ce crédit, soit 5,000 francs, est transférée à l'art. 3 (<i>Matériel de l'Administration centrale</i>), pour faire face aux frais de bureau du comité consultatif et du bureau des brevets, ainsi qu'aux frais de location et autres de la maison située rue Royale.
17,748	»	17,748	17,748	»	»	d) L'art. 17 de la loi nouvelle sur les brevets d'invention, porte que « les descriptions des brevets concédés seront publiées textuellement ou en substance, à la diligence de l'Administration, dans un <i>recueil spécial</i> , trois mois après l'octroi du brevet. »
10,252	»	10,252	10,252	»	»	L'exécution de cette prescription donnera lieu à d'assez grands frais, puisque la publication doit comprendre, non-seulement des textes nombreux, mais encore les plans et les dessins qui les accompagnent.
132,450	80,000	212,450	225,150	7,500	20,000	Il est à noter que le produit des abonnements à ce recueil sera versé directement au trésor; d'autre part, la taxe des brevets a rapporté en 1852, 52,496 francs et en 1853, 69,811 fr. D'après toutes les prévisions fondées sur l'application de la nouvelle loi, la recette s'élèvera au moins à ce dernier chiffre en 1854. Ces deux ressources compenseront amplement les dépenses occasionnées par les brevets.
EN MOINS. . . . fr.				12,700		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XIV.		
POIDS ET MESURES.		
72	a.	Traitements des vérificateurs (25 agents) fr. 52,800 »
	b.	— d'un aspirant vérificateur 600 »
75	a.	Frais de bureau des vérificateurs des poids et mesures 6,150 »
	b.	Frais de tournées 11,850 »
74	»	Matériel pour les poids et mesures
TOTAL DU CHAPITRE XIV. fr.		
CHAPITRE XV.		
INSTRUCTION PUBLIQUE.		
—		
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.		
75	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur
76	a.	Traitement des fonctionnaires et employés des deux universités de l'État (152 agents) (a 559,165 »
	b.	Traitement complémentaire des professeurs ordinaires (art. 9, § 3, de la loi du 15 juillet 1849) 20,000 »
77	a.	Bourses 56,000 »
	b.	Matériel des universités (b 85,255 »
78	»	Frais des jurys d'examen pour les grades académiques et pour le grade de professeur agrégé de l'enseignement moyen de l'un et de l'autre degré
79	»	Frais de l'agence de comptabilité des jurys.
80	»	Dépenses du concours universitaire et frais d'impression des <i>Annales des universités de Belgique</i>
TOTAL DU CHAPITRE XV. fr.		

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT Alloué POUR L'EXERCICE 1854	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION	
55,400	»	55,400	55,400	»	»	
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
73,400	»	73,400	73,400	»	»	
DIFFÉRENCE. . . fr.				»		
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
579,163	»	579,163	551,163	28,000	»	a) On propose ce chiffre une augmentation de 28,000 francs — Cette somme doit recevoir les destinations suivantes : promotion de quelques professeurs extraordinaires au rang de professeurs ordinaires, nomination de quelques agrégés, en qualité de professeurs extraordinaires, augmentation des traitements d'agrégés qui ne peuvent pas encore être nommés professeurs extraordinaires, augmentation des traitements de quelques employés administratifs inférieurs, organisation complémentaire de l'école des arts et manufactures et des mines, annexée à l'université de Liège.
119,233	»	119,233	94,233	b) 25,000	»	Pour justifier cette augmentation, l'administration croit devoir se référer au rapport triennal sur l'enseignement supérieur (<i>Documents parlementaires</i> , session 1853-1854, n° 76, pages 52, 42, 46 et 68).
52,000	»	52,000	52,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
766,400	»	766,400	713,400	53,000	»	b) Le crédit affecté au matériel des universités de l'Etat a été réduit à 25,000 francs dans le Budget de 1849. Il a été entendu que cette réduction n'aurait qu'une durée momentanée. L'administration propose, dans le projet de Budget de 1855, de rétablir le chiffre primitif, le crédit, tel qu'il a été réduit en 1849, est d'une complète insuffisance. On s'en réfère, à cet égard, au rapport triennal sur l'enseignement supérieur, pages 26 et 27.
AUGMENTATION . . . fr.				53,000		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XVI.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
81	»	Dépenses du conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen (art. 23 de la loi du 1 ^{er} juin 1850).
82	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne; personnel
83	»	Frais de tournées et autres dépenses de l'inspection des établissements d'instruction moyenne
84	a.	Frais de l'école normale de l'enseignement moyen du degré supérieur (section des humanités, à Liège (« 28,800 »)
	b.	Indemnités, matériel et dépenses ordinaires pour la section des sciences, à Gand 1,500 »
	c.	Bourses aux élèves de l'école normale 10,000 »
85	»	Dotation des athénées royales (art. 20, § 2, de la loi du 1 ^{er} juin 1850).
86	»	— des écoles moyennes (art. 23, § 1 ^{er} , de la même loi)
87	»	Bourses à des élèves des écoles moyennes
88	»	Subsides à des établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne, soit du premier degré, soit du second degré (art. 28 de la loi)
89	»	Frais du concours général entre les établissements d'instruction moyenne (art. 36)
90	»	Indemnités aux professeurs de l'enseignement moyen du premier et du second degré, qui sont sans emploi
91	»	Souscription à des ouvrages classiques
»	»	Frais de rédaction du rapport triennal sur l'état de l'enseignement moyen (<i>pour mémoire</i>)
»	»	Frais d'impression de ce rapport (<i>pour mémoire</i>)
TOTAL DU CHAPITRE XVI. fr.		
CHAPITRE XVII.		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
92	»	Inspection civile de l'enseignement primaire et des établissements qui s'y rattachent; personnel (11 agents).
93	»	Écoles normales à Lierre et à Nivelles; personnel (37 agents).
A REPORTER. fr.		

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
17,500	»	17,500	17,500	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
40,500	»	40,500	48,500	»	a) 8,000	a) Cette diminution provient du retranche- ment des frais de premier établissement.
500,000	»	500,000	500,000	»	»	
200,000	»	200,000	200,000	»	»	
15,000	»	15,000	15,000	»	»	
107,000	»	107,000	107,000	»	»	
17,000	»	17,000	17,000	»	»	
»	20,000	20,000	20,000	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
»	»	»	5,000	»	7,000	
»	»	»	4,000	»	»	
716,800	20,000	736,800	751,800	»	15,000	
DIMINUTION. . . . fr.				15,000		
34,000	»	34,000	34,000	»	»	
70,200	»	70,200	70,200	»	»	
104,200	»	104,200	104,200	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			REPORT. fr.
	a.	Dépenses variables de l'inspection; frais d'administration; commission centrale . fr.	69,000 »
	b.	Matériel et dépenses des écoles normales de l'État; écoles normales adoptées . . (a	111,780 »
	c.	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire communale; subsides aux com- munes	797,694 84
	d.	Maisons d'école; constructions; réparations et ameublement	75,000 »
94	e.	Encouragements, subsides et achat de livres pour les bibliothèques des conférences d'instituteurs; récompenses en argent ou en livres aux instituteurs primaires qui font preuve d'un zèle extraordinaire et d'une grande aptitude dans l'exercice de leurs fonctions; subsides aux caisses provinciales de prévoyance; encouragements aux recueils périodiques concernant l'instruction primaire; subsides pour la pu- blication d'ouvrages destinés à répandre l'instruction primaire; secours à d'an- ciens instituteurs (art. 54 du règlement du 10 décembre 1852)	40,000 »
	f.	Subsides à des établissements spéciaux (salles d'asile et d'écoles d'adultes)	25,000 »
95	»	Frais de rédaction du 4 ^e rapport triennal sur l'état de l'enseignement primaire (art. 58 de la loi du 25 septembre 1842)	
96	»	Fourniture d'exemplaires de ce même rapport pour le service de l'administration centrale	
97	»	Subsides en faveur d'établissements de sourds-muets et d'aveugles	
			TOTAL DU CHAPITRE XVII. fr.
CHAPITRE XVIII.			
LETTRES ET SCIENCES.			
	a.	Encouragements, souscriptions, achats fr.	44,000 »
	b.	Subsides aux dames veuves Weustenraad et Van Ryswyck	1,200 »
	c.	Subsides à des élèves de l'enseignement supérieur libre	4,800 »
98	d.	Prix quinquennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845 et du 6 juillet 1851	10,000 »
	e.	Publication des chroniques belges inédites; rédaction et publication de la table chronologique des chartes, etc.	10,000 »
	f.	Publication des documents d'Espagne	4,000 »
	g.	Exécution et publication de la carte géologique	10,000 »
99	»	Bureau de paléographie annexé à la commission royale d'histoire; personnel (1 agent)	
100	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique	40,000 »
	b.	Publication des anciens monuments de la littérature flamande et d'une collection des grands écrivains du pays	5,000 »
101	»	Observatoire royal; personnel (6 agents)	
102	»	— frais de matériel; acquisition d'instruments; impressions	
			A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1855.

CREDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1855.			CREDIT alloue POUR L'EXERCICE 1854	DIFFÉRENCES.		Observations	
CHARGES ordinaires et per- manentes	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		AUGMENTATION	DIMINUTION		
104,200 »	»	104,200 »	104,200 »	»	»	<p>a) La somme de 5,000 francs allouée au Budget de l'exercice 1855, par fonds de premier établissement de la section spéciale pour la formation de professeurs agrégés de l'enseignement moyen du degré inférieur, disparaît du Budget de 1855</p>	
1,118,474 84	»	1,118,474 84	1,121,474 84	»	5,000 »		
»	3,600 »	3,600 »	»	3,600 »	»		
»	6,400 »	6,400 »	»	6,400 »	»		
16,000	»	16,000 »	16,000 »	»	»		
1,238,674 84	10,000 »	1,248,674 84	1,241,674 84	10,000 »	3,000 »		
AUGMENTATION . . . fr.				7,000 »			
65,800 »	20,200 »	84,000 »	73,000 »	b) 9,000 »	»		<p>b) L'augmentation de 9,000 francs porte en entier sur les charges extraordinaires et temporaires Elle comprend 1° une somme de 5,000 fr inscrite au litt. D (prix quiennaux etc.), p. l'arr. du 1853, il y aura à la fois deux concours, 1° un pour les sciences morales et politiques, l'autre pour l'histoire. 2° une somme de 4,000 fr inscrite au litt. G (carte géologique) On peut prévoir dès à présent que le crédit ordinaire de 6,000 francs sera insuffisant en 1855, comme il l'a été en 1852 et 1853. En effet, pour chacun de ces exercices, il a fallu demander des crédits supplémentaires qui se sont élevés respectivement à 3,409 francs et 3,500 francs. Voici quel sera l'emploi de la somme de 10,000 francs qui forme le crédit figurant sous le litt. G</p> <p>Inflammure de 598 exemplaires de la carte de la Belgique et des contrées voisines, à 20 francs l'exemplaire fr 7,960</p> <p>Indemnité allouée à la personne préposée à la surveillance et à la revision de l'inflammure 1,500 »</p> <p>Frais de route, de séjour, etc 540 »</p> <p style="text-align: right;">Total fr 10,000 »</p>
3,000 »	»	3,000 »	3,000 »	»	»		
40,000 »	5,000 »	45,000 »	45,000 »	»	»		
14,840 »	»	14,840 »	14,840 »	»	»		
7,160 »	»	7,160 »	10,160 »	»	c) 3,000 »		
128,800 »	25,200 »	154,000 »	148,000 »	9,000 »	3,000 »		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
105	»	Bibliothèque royale; personnel (12 agents)	
104	»	— matériel et acquisitions	
105	»	Musée royal d'histoire naturelle; personnel (6 agents)	
106	»	— — matériel et acquisitions	
107	»	Subside à l'association des Bollandistes, pour la publication des <i>Acta Sanctorum</i>	
108	»	Archives du royaume à Bruxelles; personnel (41 agents)	
109	»	— — matériel.	
110	»	Frais de publication des inventaires des archives	
111	»	Archives de l'État dans les provinces; personnel (9 agents)	
112	»	Frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées; frais d'acquisition ou de copies de documents concernant l'histoire nationale; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces; dépenses diverses relatives aux archives.	
113	»	Location de la maison servant de succursale au dépôt des archives de l'État	
			TOTAL DU CHAPITRE XVIII. fr.
		CHAPITRE XIX.	
		BEAUX-ARTS.	
	a.	Subsides à de jeunes artistes, pour les aider dans leurs études. fr.	7,500 »
	b.	Encouragements à de jeunes artistes qui ont déjà donné des preuves de mérite; voyages dans le pays et à l'étranger, pour les aider à développer leur talent; missions dans l'intérêt des arts; secours à des artistes qui se trouvent dans le besoin.	12,000 »
	c.	Encouragements à la gravure en taille douce, à la gravure en médailles; aux publications relatives aux beaux-arts; souscriptions, etc.; musée populaire	17,500 »
114	d.	Subsides aux sociétés musicales, aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts; aux expositions locales, etc.	8,000 »
	e.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'art	23,000 »
	f.	Dépenses diverses.	6,000 »
	g.	Académies et écoles des beaux-arts autres que l'Académie d'Anvers (c	40,000 »
	h.	Concours de composition musicale, de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure; pensions des lauréats.	15,000 »
115	»	Académie royale d'Anvers	
116	»	Conservatoire royal de musique de Bruxelles	
117	»	— — de Liège	
118	»	Musée royal de peinture et de sculpture; personnel (6 agents)	
119	»	— — matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue	
			A REPORTER. fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinares et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
128,800	25,200	154,000	148,000	9,000	3,000	
26,680	»	26,680	26,680	»	»	
55,520	»	55,520	55,520	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
7,000	»	7,000	7,000	»	»	
»	4,000	4,000	4,000	»	»	
25,750	500	24,250	25,750	(a) 500	»	(a) Voir pour la justification, la lettre de M. l'Archiviste du royaume (annexe n° 3)
2,600	»	2,600	2,600	»	»	
4,000	»	4,000	4,000	»	»	
14,425	»	14,425	15,225	(b) 4,200	»	(b) Cette augmentation est destinée à cou- vrir en partie la dépense qui doit résulter de l'organisation définitive du dépôt des archives de l'Etat à Mons. Voir pour la justification, le rapport de M. l'Archiviste du royaume (annexe n° 4)
5,500	»	5,500	5,500	»	»	
»	5,000	5,000	5,000	»	»	
254,075	32,700	286,775	279,075	10,700	5,000	
Augmentation. . . . fr.				7,700		
129,000	»	129,000	129,000	»	»	c) Le Gouvernement ne reproduit plus l'aug- mentation de 5,000 francs qu'il a sollicitée deux années de suite, au crédit porté en faveur des academies et écoles des beaux arts autres que l'Académie d'Anvers. Il ne doit pas dissimuler cependant que ce retrait le mettra dans l'im- possibilité d'accueillir les demandes qui lui sont adressées par un grand nombre d'academies et écoles locales, le crédit actuel ne laissant dis- ponible qu'une somme de 2,500 francs, comme cela a déjà été expliqué aux développements des Budgets de 1855 et de 1854. La Legislature remarquera qu'une nouvelle répartition en lettres a été adoptée pour le cré- dit général porté sous l'article 114. Cette répar- tition fera mieux connaître l'emploi que doit recevoir ce crédit.
27,500	»	27,500	27,500	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
22,000	»	22,000	22,000	»	»	
5,900	»	5,900	5,900	»	»	
25,400	»	25,400	(d) 25,400	»	»	d) Aux Budgets précédents, une partie de ce crédit, soit 1,500 francs, figurait par erreur dans la colonne des charges extraordinaires et temporaires. En effet, cette somme destinée spécialement aux acquisitions à faire pour la Collection historique, doit être considérée comme permanente, au même titre que la part du crédit destinée aux acquisitions à faire pour le Musée proprement dit. Il est à remarquer, toutefois, que ces acquisitions ne comprennent que les œuvres d'art dues aux anciens maîtres. Les œuvres modernes sont acquises au moyen du crédit porté à l'article 114, sous le litt c
257,800	»	257,800	257,800	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. fr.
120	»	Musée royal d'armures et d'antiquités; personnel (2 agents)	
121	»	— — matériel et acquisitions; frais d'impression et de vente du catalogue	
122	»	Entretien du monument de la place des Martyrs, des jardins et des arbustes; salaire des gardiens.	
123	»	Deuxième cinquième du crédit de 518,000 francs alloué par la loi du 21 juin 1855, pour l'achèvement de la colonne du Congrès national	
124	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique, avec le concours des villes et des provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	
125	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; travaux à faire pour la restauration et la conservation de l'ancien phare de Nieuport	51,800 »
	b.	Subside pour la restauration et la conservation des objets d'art appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique	5,200 »
126	»	Commission royale des monuments; personnel (2 agents); frais de copie	
127	»	— — frais de déplacement des membres, du secrétaire et des dessinateurs; frais de bureau, entretien des locaux, bibliothèque, etc.	
»	»	Exposition nationale des beaux-arts (pour mémoire).	
TOTAL DU CHAPITRE XIX.			fr.
CHAPITRE XX.			
SERVICE DE SANTÉ.			
128	»	Frais des commissions médicales provinciales; police sanitaire et service des épidémies	
129	»	Encouragements à la vaccine; service sanitaire des ports de mer et des côtes; subsides aux sages-femmes pendant et après leurs études; subsides aux communes en cas d'épidémies; impressions et dépenses imprévues.	
130	»	Académie royale de médecine	
131	a.	Jetons de présence des membres du conseil supérieur d'hygiène publique	fr. 1,600 »
	b.	Frais de route et de séjour	400 »
131	c.	Traitement du secrétaire du conseil	1,200 »
	d.	Frais de bureau du conseil supérieur.	500 »
	e.	Frais de publication des travaux du conseil supérieur et des comités locaux de salubrité	500 »
TOTAL DU CHAPITRE XX.			fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
257,800	»	257,800	257,800	»	»	
3,800	»	3,800	3,800	»	»	
8,000	»	8,000	8,000	»	»	
2,000	»	2,000	2,000	»	»	
»	103,600	103,600	103,600	»	»	
10,000	»	10,000	10,000	»	»	
53,000	»	53,000	53,000	»	»	
2,000	»	2,000	1,400	a) 600	»	
5,400	»	5,400	6,000	»	a) 600	
»	»	»	25,000	»	25,000	
524,000	103,600	427,600	432,600	600	25,600	
DIMINUTION. . . . fr.				25,000		
38,700	»	38,700	38,700	»	»	
26,300	»	26,300	26,300	»	»	
20,000	»	20,000	20,000	»	»	
4,200	»	4,200	4,200	»	»	
89,200	»	89,200	89,200	»	»	
DIFFÉRENCE. . . . fr.				»		

a) Le salaire dû aux copistes employés par la commission était payé sur le crédit du matériel. Mais la Cour des Comptes a fait observer que la rémunération des travaux d'écriture ne peut être considérée comme une dépense de matériel. Pour faire droit à cette observation, on propose de transférer une somme de 600 francs de l'art. 127 à l'art. 126.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		CHAPITRE XXI.
		EAUX DE SPA.
132	»	Subsides pour les établissements publics de la commune de Spa
		TOTAL DU CHAPITRE XXI. fr.
		CHAPITRE XXII.
		TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.
133	»	Traitements temporaires de disponibilité pour les fonctionnaires et employés dont les emplois sont supprimés.
		TOTAL DU CHAPITRE XXII. fr.
		CHAPITRE XXIII.
134	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE XXIII. fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
»	10,859 16	10,859 16	10,859 16	»	»	
»	10,859 16	10,859 16	10,859 16	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		
9,900 »	»	9,900 »	9,900 »	»	»	
9,900 »	»	9,900 »	9,900 »	»	»	
DIFFÉRENCE. fr.				»		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET DU MINISTÈRE

NUMÉROS des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
Chapitres.	Pages.	
<i>Récapitulation.</i>		
I.	18	Administration centrale
II.	<i>ib.</i>	Pensions et secours
III.	<i>ib.</i>	Statistique générale
IV.	20	Frais de l'administration dans les provinces
V.	24	— — dans les arrondissements
VI.	<i>ib.</i>	Milice
VII.	26	Garde civique
VIII.	<i>ib.</i>	Fêtes nationales
IX.	<i>ib.</i>	Récompenses honorifiques et pécuniaires
X.	<i>ib.</i>	Légion d'honneur et croix de fer
XI.	28	Agriculture.
XII.	30	Voirie vicinale.
XIII.	<i>ib.</i>	Industrie
XIV.	32	Poids et mesures
XV.	<i>ib.</i>	Instruction publique. Enseignement supérieur.
XVI.	34	— — — — — moyen.
XVII.	<i>ib.</i>	— — — — — primaire
XVIII.	36	Lettres et sciences
XIX.	38	Beaux-arts
XX.	40	Service de santé
XXI.	42	Eaux de Spa
XXII.	<i>ib.</i>	Traitements de disponibilité
XXIII.	<i>ib.</i>	Dépenses imprévues
		TOTAUX. fr.

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1855.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1855.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1854.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		Augmentation.	Diminution.	
265,050 »	»	265,050 »	260,050 »	5,000 »	»	
13,000 »	5,000 »	18,000 »	18,000 »	»	»	
14,500 »	»	14,500 »	14,500 »	»	»	
955,004 »	6,150 »	959,154 »	877,052 »	62,122 »	»	
274,500 »	»	274,500 »	274,500 »	»	»	
65,100 »	»	65,100 »	66,700 »	»	1,600 »	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
40,000 »	»	40,000 »	40,000 »	»	»	
8,000 »	»	8,000 »	8,000 »	»	»	
»	177,000 »	177,000 »	177,000 »	»	»	
806,500 »	65,900 »	870,400 »	875,400 »	»	5,000 »	
490,290 »	9,710 »	500,000 »	700,000 »	»	200,000 »	
152,450 »	80,000 »	212,450 »	225,150 »	»	12,700 »	
75,400 »	»	75,400 »	75,400 »	»	»	
766,400 »	»	766,400 »	715,400 »	55,000 »	»	
716,800 »	20,000 »	736,800 »	751,800 »	»	15,000 »	
1,238,674 84	10,000 »	1,248,674 84	1,241,674 84	7,000 »	»	
254,075 »	52,700 »	286,775 »	279,075 »	7,700 »	»	
524,000 »	105,600 »	427,600 »	452,600 »	»	25,000 »	
89,200 »	»	89,200 »	89,200 »	»	»	
20,000 »	»	20,000 »	20,000 »	»	»	
»	10,859 16	10,859 16	10,859 16	»	»	
9,900 »	»	9,900 »	9,900 »	»	»	
6,554,645 84	518,919 16	7,075,565 »	7,198,041 »	154,822 »	259,500 »	
. DIMINUTION. fr.				124,478 »		

ANNEXES AU BUDGET DU MINISTÈRE

ANNEXE N° 1.

État nominatif des fonctionnaires et employés ressortissant au Ministère

N° d'ordre.	NOMS.	PRÉNOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.
1	Péron	Gilles	24 mars 1807	Palefrenier au baras de l'État.
2	Cloosterin	Bruno	9 juillet 1787	Idem.
5	Zaue	Augustin-Joseph.	10 octobre 1797.	Idem.
4	Deroy	Jean-François	12 octobre 1776.	Expéditionnaire au gouvernement provincial d'Anvers.
5	Caré	Antoine	5 août 1795.	Boute-feu au Ministère de l'Intérieur
6	Deheck	Jean-Baptiste.	10 février 1790.	Vérificateur des poids et mesures

DE L'INTÉRIEUR, POUR L'EXERCICE 1855.

de l'Intérieur, admis à la pension, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1855.

NOMBRE d'années DE SERVICE.	TRAITEMENT moyen.	MONTANT DES PENSIONS allouées.	MOTIFS pour LESQUELS LES PENSIONS ont été allouées.	DATE des ARRÊTÉS ACCORDANT LA PENSION.	Observations.
10 6	775	175	Infirmités.	14 janvier 1855 . . .	Décédé le 16 avril 1855.
22 3	800	275	Id.	Id.	
50 2	800	371	Id.	Id.	
40 5	1,150	712	Grand âge.	Id.	
29 5	800	361	Infirmités.	17 mai 1855	
59 11	2,100	1,289	Id.	26 juillet 1855.	
TOTAL des 6 pensions.		5,181			

Il y avait, au 1^{er} janvier 1855, 134 pensions à servir, montant à fr. 184,002 »

Neuf pensions se sont éteintes pendant l'exercice 1855, s'élevant à fr. 18,205 »

Six pensions ont été accordées, montant à 3,181 »

La somme des pensions éteintes surpasse celle des pensions accordées de fr. 15,022 »

De manière qu'au 1^{er} janvier 1854, il y avait à servir 131 pensions, montant à fr. 169,880 »

ANNEXE N° 2.

NOTE.

Jusqu'ici les Chambres ont alloué, en dehors des Budgets annuels, des crédits extraordinaires destinés à couvrir les dépenses auxquelles les mesures relatives au défrichement des terres incultes ont donné lieu. Dans ces derniers temps, cette marche a été critiquée, et l'on a exprimé le désir que désormais celles de ces dépenses qui sont de nature à se renouveler fussent portées au Budget. C'est pour satisfaire à ce désir, et pour donner ainsi à la comptabilité plus de régularité, qu'au Budget de 1855, il a été porté, dans les charges extraordinaires, une somme de 20,000 francs, qui n'est, du reste, qu'un transfert, puisqu'une économie de 25,000 francs a pu être réalisée sur d'autres crédits concernant l'agriculture.

Voici quelle serait la répartition de ce crédit extraordinaire de 20,000 francs.

A. BOISEMENT DES TERRAINS COMMUNAUX INCULTES.

1. Frais de déplacement des agents et des membres des comités de boisement dans les provinces d'Anvers, de Limbourg, de Liège, de Luxembourg et de Namur	fr.	5,500	»
2. Frais d'entretien des pépinières d'arbres forestiers, établies dans les provinces de Liège et de Luxembourg, dans l'intérêt du boisement des terrains communaux incultes.		2,500	»
3. Distribution de grains d'essences résineuses pour le boisement des terrains communaux incultes		1,500	»
4. Subsidés promis aux communes qui ont été autorisées à boiser des terrains communaux incultes		5,000	»

B. TRAVAUX DE DÉFRICHEMENT EN CAMPINE.

1. Frais des expériences nécessaires pour déterminer exactement la quantité d'eau nécessaire à l'irrigation d'une étendue donnée de terrain en Campine, et pour régler ainsi, en connaissance de cause, les concessions faites ou à faire aux particuliers.		2,000	»
2. Frais d'entretien des constructions de la colonie de Lommel		1,000	»
3. Frais d'entretien des canaux colateurs, destinés à ramener dans le canal de la Campine les eaux provenant des irrigations, ainsi que des ruisseaux dérivés		1,500	»

C. DÉFRICHEMENT DU VRYGEWEID.

Frais d'entretien et contributions		2,000	»
D. Dépenses imprévues		1,000	»

TOTAL.	fr.	<u>20,000</u>	»
----------------	-----	---------------	---

ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME.

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

Bruxelles, le 23 février 1854.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Par une dépêche en date du 16 janvier, 5^{me} division, n° $\frac{4.671}{6.174-2.057}$, vous avez bien voulu me communiquer les observations de la Cour des Comptes, au sujet de l'imputation faite, sur le crédit destiné aux *frais de publication des Inventaires des Archives*, des indemnités allouées aux sieurs Lievens et Nickmilder, pour travaux extraordinaires exécutés dans le courant de 1853; et, comme il résulte de ces observations que pareille imputation ne serait plus admise à l'avenir, et que, par conséquent, une augmentation du crédit du *personnel* devrait être demandée aux Chambres, s'il y avait à continuer encore les travaux extraordinaires pendant plusieurs années, vous m'avez invité à vous fournir des renseignements sur ce point.

Les rapports que j'ai eu l'honneur de vous adresser, Monsieur le Ministre, ainsi qu'à Messieurs vos prédécesseurs, vous convaincront, si vous voulez bien vous les faire représenter, des résultats éminemment utiles qu'ont eus les travaux extraordinaires exécutés dans les greniers des Archives depuis plusieurs années. Dans ces greniers, les planchers étaient jonchés de tas énormes de registres, de liasses, de papiers mêlés, qui présentaient l'image d'une affreuse confusion : aujourd'hui la plus grande partie de ces papiers, de ces liasses, de ces registres est dans un ordre qui ne laisse rien à désirer. Ainsi ont été classés, étiquetés, inventoriés et rangés sur des tablettes, ou appendus à des montants, 5,671 registres des états de Brabant, 567 registres des corps de métiers de Bruxelles, et 5,247 liasses d'acquets des anciennes chambres des comptes.

Dans mon dernier rapport, celui du 1^{er} octobre 1853, je vous disais, Monsieur le Ministre, que la même opération, qui avait été accomplie si fructueusement à l'égard des papiers des chambres des comptes, je me proposais de l'entamer, l'été prochain, pour les papiers des états de Brabant, dont il existe plusieurs milliers de liasses dans une autre partie des greniers, sans parler de tas assez considérables de pièces mêlées qui exigeront un long et difficile triage.

Ce travail dans les greniers ne peut avoir lieu que pendant trois à quatre mois : les froids de l'hiver le rendent impraticable; il est extrêmement pénible durant les grandes chaleurs de l'été. D'autre part, je ne puis y mettre que deux employés du rang d'expéditionnaires, les autres ayant à faire, dans les salles des Archives, d'autres travaux non moins essentiels.

Vous voyez par là, Monsieur le Ministre, combien il est désirable, pour que l'opération marche avec un peu de célérité, que les employés qui en sont chargés, y consacrent, durant la bonne saison, des heures extraordinaires, comme cela a eu

lieu les dernières années : aussi je regrette profondément que la chose ne soit pas possible pendant l'année actuelle, à cause des observations de la Cour des Comptes.

Elle pourrait du moins se faire les années suivantes, si vous jugiez à propos de demander, et si les Chambres l'accordaient, un crédit spécial et temporaire pour la continuer. Il suffirait que le chiffre de ce crédit fût de 500 à 600 francs.

Quatre ou cinq années seraient encore nécessaires, je pense, pour l'arrangement complet des Archives que renferment nos greniers.

L'Archiviste général du Royaume,

GACHARD.

ANNEXE N° 4.

ARCHIVES DE L'ÉTAT A MONS.

RAPPORT DE M. L'ARCHIVISTE DU ROYAUME.

Bruxelles, le 6 octobre 1853.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Par une dépêche en date du 12 mai, 5^{me} division, n° $\frac{878}{21254}$, vous avez bien voulu me faire connaître que l'indemnité de 500 francs, accordée chaque année, depuis 1849, à M. Lacroix, conservateur des archives de l'État à Mons, avait rencontré de l'opposition de la part de la Cour des Comptes, en ce qu'elle était imputée sur l'article du Budget relatif aux dépenses du matériel des dépôts d'archives dans les provinces; qu'il fallait, en conséquence, abandonner ce moyen détourné d'allouer à M. Lacroix, sous prétexte d'indemnité, une augmentation réelle de traitement; que, si ce fonctionnaire méritait cette augmentation, le Gouvernement devait la lui donner d'une manière ouverte, en demandant, à cet effet, le crédit nécessaire. Et, afin de pouvoir former votre opinion à cet égard, vous m'avez invité à vous adresser un rapport sur la position de M. Lacroix, sur les services qu'il a rendus et sur les travaux qui l'occupent actuellement comme conservateur des archives de l'État à Mons.

Je n'ai pas donné suite d'abord à cette affaire, parce que, depuis quelque temps déjà, M. Lacroix m'avait annoncé l'intention de demander à l'administration communale de Mons sa mise à la pension comme chef du secrétariat, afin de se consacrer entièrement aux archives, et qu'il me paraissait nécessaire d'attendre l'issue d'une démarche qui devait influencer, au moins selon ma manière de voir, sur l'organisation à adopter définitivement pour le dépôt de Mons.

M. Lacroix a, en effet, le 5 juillet, adressé au conseil communal la demande dont je viens de parler, et, dans un voyage qu'il a fait ici il y a quelques jours, il

m'a appris qu'elle avait été accueillie; qu'il n'avait plus, par conséquent, aucun devoir à remplir à l'hôtel de ville, et qu'il était ainsi en position de donner tout son temps aux fonctions que le Gouvernement lui a confiées.

Rien ne s'oppose donc plus, Monsieur le Ministre, à ce que je vous soumette mes vues, et sur la position définitive à faire à M. Lacroix, et sur les arrangements à prendre pour que le public retire plus d'utilité encore du dépôt qui est placé sous sa garde.

Lorsque, en 1837, M. Lacroix fut nommé conservateur des archives de Mons, ces archives n'avaient pas toute l'importance qu'elles ont acquise par l'adjonction successive des collections du chapitre de S^{te}-Waudru, du chapitre de S^t-Germain, de la cour féodale, de la partie politique et administrative des archives du conseil de Hainaut, des anciennes archives des communes, etc. Il ne lui fut imposé d'autre obligation que de les garder avec soin, et de les classer. Le public, en ce temps, n'y avait pas accès : les recherches qu'on désirait y faire dépendaient en quelque sorte du bon vouloir du conservateur et de ses convenances.

Quand, plus tard, M. Lacroix sollicita et obtint une indemnité, j'en pris occasion de demander que les archives fussent ouvertes, à certains jours et à certaines heures fixes, aux personnes qui auraient besoin d'y recourir. Elles le furent, en effet, dès ce temps, tous les jours non fériés, de trois à cinq heures du soir en hiver, et de trois à six en été. Et cet arrangement subsiste encore aujourd'hui.

Il eût été impossible d'exiger davantage de M. Lacroix, tant qu'il avait à remplir l'emploi de chef du secrétariat de l'administration communale. Aujourd'hui qu'il est libre des devoirs de cet emploi, il convient d'examiner si le temps qu'il donne aux archives suffit, et aux travaux que le classement du dépôt exige, et aux besoins du public.

Je n'hésite pas à répondre négativement à ces deux questions :

1^o Parce qu'il reste beaucoup à faire pour que le dépôt de Mons soit entièrement classé et inventorié, plusieurs des collections qui le composent étant encore dans un véritable état de confusion;

2^o Parce que les recherches dans ce dépôt sont devenues plus fréquentes, à mesure qu'il a été mieux connu, et qu'il n'y a pas de doute qu'elles augmenteront encore lorsque de nouvelles facilités auront été données au public.

A Liège, les archives sont ouvertes de neuf à deux; à Gand, elles le sont de dix à trois : ce qui fait cinq heures. Je pense que, à Mons, il faudrait les ouvrir pendant le même temps, et même pendant six heures, comme à Bruxelles. M. Lacroix, pour sa part, est tout prêt à se conformer à cet arrangement.

Si vous adoptez, Monsieur le Ministre, l'avis que je viens d'exprimer, une conséquence naturelle de votre décision sera, que le traitement de M. Lacroix devra être augmenté en raison du surcroît de travail et d'obligation qui lui sera imposé.

L'archiviste de l'État à Liège a 3,450 francs, y compris l'indemnité qui lui a été accordée en dernier lieu; celui de Gand a 3,000 francs : je ne crois pas, toute proportion gardée, qu'on puisse donner à M. Lacroix moins de 2,400 francs; et je ne sais même si, en fixant ce chiffre, les principes de la justice distributive seront exactement observés.

M. Lacroix ne le cède à aucun de nos archivistes pour le zèle, le soin, l'ordre, l'intelligence. Je ne me suis jamais adressé à lui, afin d'obtenir des renseignements sur des points que ses archives pouvaient éclaircir, sans recevoir une réponse satisfaisante. Les rapports annuels de la députation permanente de la province témoignent, d'ailleurs, du cas qu'on fait de ses services, là où l'on est le mieux placé pour les apprécier.

Du moment que M. Lacroix aura la position que je demande pour lui, il y aura à examiner s'il ne faudra pas confier à sa garde, comme cela existe à Liège, à Gand, à Bruges, les papiers de l'administration provinciale, postérieurs à 1794 : en ce point, comme en tous les autres, il importerait que nos dépôts d'archives présentassent de l'uniformité.

L'Archiviste général du royaume,

GACHARD.

